

3.7

Avis d'audiences

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) AOÛT 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
François Gauthier, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages des entreprises	2013-02-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Joanne Allard, membre M. Philippe Jones, membre	30 août 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 4 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (articles 25 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition de la plainte
Certificat n° 113996					3 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (articles 37(1) et 37(5) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	